



Evaluation de la stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse 2019-2023

Neuchâtel, 2023

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)	Concept de mise en page:	Section PUB, Secrétariat OGD
Renseignements:	OpenData@bfs.admin.ch	Images:	Section PUB, Secrétariat OGD
Rédaction:	Secrétariat OGD	Téléchargement:	www.statistique.ch
Contenu:	Secrétariat OGD	Copyright:	OFS, Neuchâtel 2023
Domaine:	00 Bases statistiques et généralités		La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
Langue du texte original:	Français		
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS		

Table des matières

1	Introduction	3
2	Synthèse	4
3	État de la mise en œuvre de 2019 à 2023	5
3.1	Organisation des activités et fonctionnement du secrétariat OGD selon la stratégie 2019-2023	5
3.2	Mise en place et réalisation des mesures de la stratégie OGD 2019-2023	5
3.3	Ancrage et mesures juridique	6
3.3.1	Principe open by default et LMETA	6
3.3.2	Postulat Badran 19.3342 : Système de régulation de l'accès aux données publiques	6
3.4	Autres mesures mises en place dans le cadre de la stratégie OGD	6
3.4.1	Lignes directrices OGD	6
3.4.2	Financement	7
3.4.3	Développement du portail central opendata.swiss	7
3.4.4	Communication, événements OGD, communication et collaboration internationale	8
3.4.5	High value datasets	9
3.4.6	Offre de formation continue	9
3.4.7	Procédure de validation standard DCAT eCH	10
3.5	Lancement du projet de modernisation et de migration d'opendata.swiss	10
3.6	Enquête sur les besoins et attentes des utilisateurs et fournisseurs d'OGD	10
3.7	Collaboration avec le domaine de la recherche	10
3.8	Masterplan OGD	11
4	Rapport d'évaluation du Contrôle fédéral des finances	12
5	Enquêtes OGD 2020 et 2022	13
5.1	Enquête OGD 2020	13
5.2	Enquête OGD 2022	13
6	Comparaisons internationales sur le statut et l'utilisation des Open Government Data	16
6.1	OCDE	16
6.2	Open Data Maturity Report de l'Union européenne	16

1 Introduction

La première stratégie Open Government Data (stratégie OGD)¹ a été adoptée le 16 avril 2014, pour 2014-2018. Son objectif était de rendre librement accessible les données détenues par les autorités, de veiller à ce que ces données soient publiées de manière coordonnée, et de développer dans l'administration et dans l'économie une culture du libre accès aux données publiques. Cette stratégie a été coordonnée et menée à bien jusqu'à fin 2018, sous la forme d'un projet, par les Archives fédérales. D'importants fondements ont été posés, parmi lesquels le portail opendata.swiss², avec une offre initiale de données publiques ouvertes (OGD) de la Confédération et des cantons.

Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la deuxième stratégie Open Government Data 2019-2023³. Cette stratégie vise à ce que les données administratives créées et gérées dans le cadre de l'accomplissement des tâches légales des administrations soient publiées gratuitement, en temps réel, sous une forme lisible par machine et dans un format ouvert. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a été chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Le Secrétariat général du DFI en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) ont également été chargé d'ancrer juridiquement les principes OGD ci-dessus dans une base légale, et en particulier de mettre en œuvre l'utilisation gratuite de données actuellement payantes⁴.

Le présent rapport rend compte de l'évolution des travaux et de la situation entre 2019 et 2023. Il commence par une synthèse reprenant les éléments clés de la présente évaluation. Il fait ensuite état de la mise en œuvre des diverses mesures de la stratégie OGD 2019-2023. Les chapitres suivants résument le rapport d'évaluation du Contrôle fédéral des finances (CDF) publié en 2023, et les deux enquêtes OGD auprès des fournisseurs et utilisateurs de données publiques ouvertes de 2020 et 2022. Enfin, le chapitre 5 présente la situation suisse. Les comparaisons internationales sont résumées dans le dernier chapitre avec une synthèse des résultats de l'Open Data Maturity Report et du rapport de l'OCDE.

¹ [FF 2014 3347 - Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2014 à 2018 \(admin.ch\)](#)

² opendata.swiss

³ [FF 2019 855 - Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2019 à 2023 \(Stratégie Open government data, OGD\) \(admin.ch\)](#)

⁴ [Système de régulation de l'accès aux données publiques - Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 19.3342 Badran du 22.03.2019 | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

2 Synthèse

La période couverte par la stratégie Open Government Data 2019-2023 prend fin avec des résultats positifs. Une majorité des mesures prévues par le plan de mise en œuvre de la stratégie ont été implémentées.

Objectif important de la mise en œuvre de la stratégie OGD, l'ancrage juridique du principe *open by default* a été achevé avec l'insertion de l'art. 10 LMETA, correspondant à ce principe dans la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques dans l'accomplissement des tâches des autorités (LMETA). L'entrée en vigueur de la LMETA est prévue pour début 2024, avec une période de transition de trois ans concernant l'art. 10 LMETA (art. 19 LMETA). Le portail central opendata.swiss a été continuellement développé conformément aux besoins des fournisseurs et utilisateurs de données, et son exploitation poursuivie. La quantité des jeux de données mis à disposition sur le portail continue d'augmenter et leur qualité d'être améliorée. La migration d'opendata.swiss est assurée et aura lieu au plus tard en 2025. Diverses mesures de communication et événements ont été mis en place et organisés afin d'augmenter la visibilité de la thématique OGD, de promouvoir le portail opendata.swiss et la réutilisation des données publiques ouvertes, d'encourager le dialogue entre fournisseurs et utilisateurs de données et d'ainsi soutenir la construction et le renforcement de la communauté OGD en Suisse. Ces mesures continuent d'être mises en œuvre. Le secrétariat OGD a mis en place et propose avec ses partenaires une formation dans le domaine des données publiques ouvertes. Cette offre de formation continue contribue à augmenter la littératie des données en Suisse.

Les mesures n'ayant pas été achevées dans la mise en œuvre de la stratégie 2019-2023 sont les suivantes :

- Mise en œuvre concrète du principe *open by default* dans l'administration fédérale,
- Les lignes directrices OGD⁵ font l'objet d'une directive du secteur TNI de la ChF (art. 17 OTNI),
- Des directives générales et abstraites du secteur TNI pour l'utilisation d'opendata.swiss sont édictées par la ChF pour les fournisseurs de données,
- Assurer l'exploitation technique de la plateforme opendata.swiss.

Ces mesures sont reconduites dans le Masterplan OGD 2024-2027, qui fait suite à la deuxième stratégie.

⁵ [Lignes directrices OGD — Documentation Handbuch Opendata.swiss 1.0](#)

3 État de la mise en œuvre de 2019 à 2023

Le DFI a entamé en 2019 les travaux de mise en œuvre de la stratégie OGD 2019-2023, comme prévu par le plan de mise en œuvre. Les buts et mesures détaillés, ainsi que l'état de l'avancée des travaux pour chacun des différents paquets de travail ont fait l'objet d'un rapport annuel auprès de la Conférence des secrétaires généraux (CSG). Les paragraphes suivants résument l'avancée des travaux par étapes chronologiques, dans chacun des domaines concernés.

3.1 Organisation des activités et fonctionnement du secrétariat Open Government Data selon la stratégie 2019-2023

En 2019, une unité organisationnelle ayant pour responsabilité de mettre en œuvre la stratégie de manière appropriée a été mise en place. Le secrétariat Open Government Data (secrétariat OGD) a ainsi été créé à l'Office fédéral de la statistique (OFS), avec une compensation des ressources nécessaires à l'interne. Comme prévu par la stratégie OGD, des services responsables des données publiques ouvertes ont été désignés dans tous les départements fédéraux et à la Chancellerie fédérale, lesquels ont pour responsabilité d'accompagner étroitement la mise en œuvre de la stratégie en tant qu'organe de pilotage dans le cadre du Comité interdépartemental OGD (CI OGD). La stratégie étant contraignante au niveau fédéral, il a été défini que les responsables des données de la Confédération veilleraient également, en collaboration avec le DFI, à ce que le principe *open by default* soit appliqué progressivement dans les processus administratifs à partir de 2020. La collaboration avec les cantons, les communes, les entreprises proches de l'État, ainsi que les institutions académiques, est coordonnée dans le cadre du Forum « Pouvoirs publics et données ouvertes » (Forum OGD)⁶. Dès 2019, le Forum OGD s'est ainsi réuni une à deux fois par an. Des synergies ont aussi été instaurées avec les stratégies E-Government Suisse⁷ (Secrétariat d'Etat à l'économie, SECO) et Suisse numérique⁸ (Chancellerie fédérale).

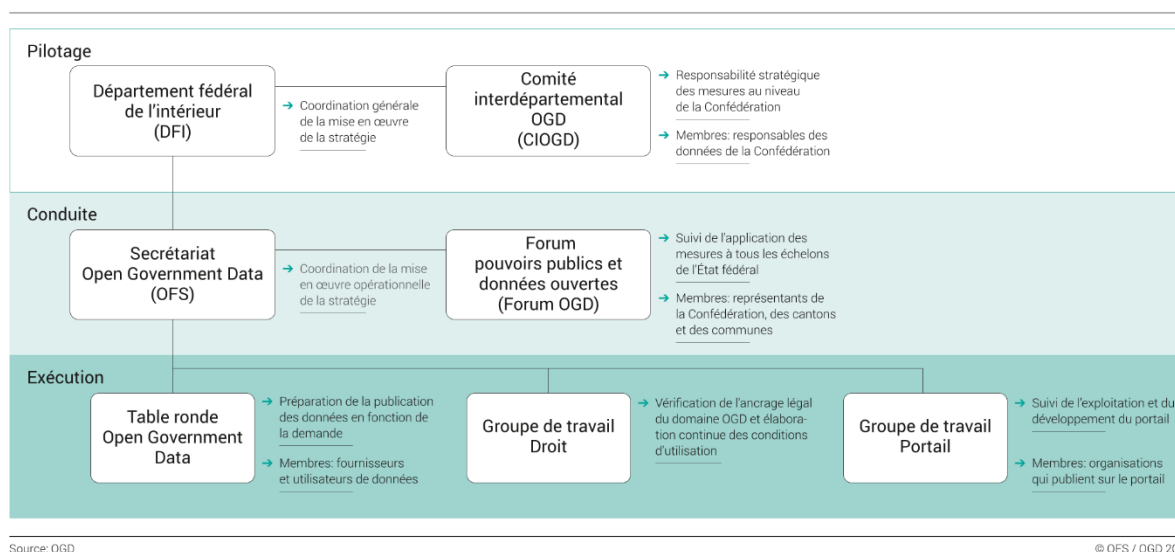


Figure 1: Organisation des activités Open Government Data selon la stratégie OGD 2019-2023

3.2 Mise en place et réalisation des mesures de la stratégie OGD 2019-2023

En 2019, les travaux se sont concentrés sur la mise en œuvre de mesures visant à expliquer et à sensibiliser les services fédéraux au principe *open by default*. Il a également été question d'examiner si

⁶ [Organisation des activités Open Government Data selon la stratégie 2019-2023 | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

⁷ [Administration numérique suisse | Page d'accueil egovernment \(administration-numerique-suisse.ch\)](#)

⁸ [Suisse numérique - Home \(digital.swiss\)](#)

et comment ce principe pouvait et devait être intégré à moyen terme dans les différentes directives de la Confédération (méthode de projet, documents d'achat, conditions générales, directives sur l'architecture d'entreprise). D'autres mesures visant à permettre et à encourager le dialogue avec les utilisateurs de données afin d'orienter la publication vers la demande ont également été déterminées. Les défis résidaient dans la coordination générale de la publication des données (au niveau national) afin d'améliorer la qualité et la quantité de l'offre actuelle de données, ainsi que dans la recherche et le développement des compétences nécessaires en matière de données au sein de l'administration. Le CI OGD a évalué la mise en œuvre de ces mesures annuellement. Les mesures les plus importantes ont pu être implémentées, comme indiqué ci-dessous.

3.3 Ancrage et mesures juridique

3.3.1 Principe *open by default* et LMETA

L'ancrage juridique du principe *open by default* est un objectif important de la mise en œuvre de la stratégie OGD 2019-2023. En 2020, sur la base des travaux du groupe de travail « Droit » (figure 1) et en accord avec le Département fédéral des finances (DFF), un article correspondant à ce principe a ainsi été inséré dans la proposition de loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques dans l'accomplissement des tâches des autorités (LMETA)⁹. En mars 2023, le Parlement a adopté la LMETA, dont l'article 10 introduit le principe *open by default* pour l'administration fédérale. Son entrée en vigueur est prévue pour début 2024, avec une période de transition de trois ans (art. 19 LMETA).

En parallèle, il a été convenu en 2020 que la discussion sur la clarification des rôles dans le domaine de la gestion des données devrait être poursuivie et si possible achevée. Cette mesure sera poursuivie dans le cadre du programme NaDB¹⁰.

3.3.2 Postulat Badran 19.3342 : Système de régulation de l'accès aux données publiques

Lors de sa séance du 23 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté le rapport en exécution du Postulat 19.3342 « Système de régulation de l'accès aux données publiques »¹¹. Le postulat déposé par Madame Badran proposait de distinguer plusieurs types de personnes dans le cadre de l'accès aux données publiques, à savoir grandes entreprises ou particuliers. Selon cette distinction, et selon le potentiel intérêt public ou commercial de l'utilisation des données, les utilisateurs auraient dû payer pour utiliser les données. Le rapport du Conseil fédéral a conclu que pour maximiser l'utilité sociale et économique des données publiques, la solution optimale consiste à diffuser sans discrimination et gratuitement les données sous forme d'Open Government Data. Un système de régulation, outre le fait qu'il soit difficilement réalisable, irait à l'encontre du but visé. Il réduirait considérablement le potentiel d'utilité des données publiques et générerait des coûts disproportionnés pour le fournisseur des données (l'administration) et pour leurs utilisateurs à tous les niveaux. Le Conseil fédéral a donné la priorité à la promotion de l'accès aux données administratives en libre accès comme prévu dans la stratégie OGD 2019-2023.

3.4 Autres mesures mises en place dans le cadre de la stratégie OGD

3.4.1 Lignes directrices OGD

En 2021, une première version des lignes directrices pour la publication d'OGD¹² élaborées en collaboration avec le CI OGD a été publiée. Ces directives servent de guide concret aux unités administratives pour l'opérationnalisation du principe *open by default*. Les recommandations concernant

⁹ [22.022 | Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

¹⁰ [Gestion nationale des données \(NaDB\) | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

¹¹ [Système de régulation de l'accès aux données publiques - Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 19.3342 Badran du 22.03.2019 | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

¹² [Lignes directrices OGD — Documentation Handbuch Opendata.swiss 1.0](#)

la lisibilité par machine et la "contextualisation" (en particulier les métadonnées) y sont notamment définies.

3.4.2 Financement

En ce qui concerne les bases de la mise en œuvre de la stratégie, l'OFS a signé en juillet 2022 une convention de prestations pour "l'optimisation OGD et l'accélération de l'utilisation multiple des données" avec l'Administration numérique suisse (ANS). Cette convention a permis au secrétariat OGD d'initier le projet de modernisation et de migration de la plateforme OGD et d'accélérer l'utilisation multiple des données pour les cantons. Elle a également permis d'assurer le financement du secrétariat OGD pour la période considérée comme recommandé par l'arrêté du Conseil fédéral du 23.11.2020 "Crise Corona : défis de la numérisation (aspects économiques), reconversion et formation continue, transfert de savoir et de technologie".

3.4.3 Développement du portail central opendata.swiss

En 2019, le portail central opendata.swiss, son exploitation, et les bases élaborées dans le cadre du projet OGD Suisse (jusqu'en 2018) ont été repris par le secrétariat OGD. Un nouveau mandat pour le groupe de travail Portail (Arbeitsgruppe Portal) a été défini. Ce groupe, composé principalement des fournisseurs de données (avec consultation occasionnelle des utilisateurs), est chargé d'assurer le développement durable du portail. En 2020, le manuel utilisateur¹³ (ou handbook) a été mis en service. Un processus optimisé y est expliqué pour la publication de données sur opendata.swiss. Son intégration systématique avec opendata.swiss est assurée et sert d'orientation aux fournisseurs de données actuels et potentiels pour les questions organisationnelles, juridiques et techniques relatives à la publication et à l'utilisation des OGD. Le handbook est mis à jour régulièrement et selon les changements techniques relatifs à la plateforme.

En 2020, la partie showcase d'opendata.swiss a été mise en ligne. Cette section met en avant des exemples d'utilisation et d'application des données publiques ouvertes.

En 2021, des mesures et développements techniques visant à créer un dialogue continu entre fournisseurs et les utilisateurs de données sur opendata.swiss (comme par exemple une "fonction commentaire") ont été examinés. Pour des raisons de coûts, la priorité a été donnée à l'amélioration de la conformité au standard DCAT-AP CH¹⁴. Une version suisse du standard a été élaborée, afin de tenir compte des spécificités des plateformes nationales, afin de pouvoir ajouter des exemples et explications sur l'utilisation du profil précis et relatifs au marché concerné et afin de pouvoir fournir la documentation en plusieurs langues (original en EN, traduction DE et FR pour la version 2 au printemps 2023).

En 2022, trois nouvelles fonctionnalités ont été mises en fonction sur opendata.swiss : le tri de jeux de données selon la dernière modification, l'abonnement à un jeu de données et le formulaire de partage de showcases. Ce dernier a permis de faciliter le processus de soumission des cas d'utilisation et ainsi d'accroître leur nombre, qui se montait à plus de 90 à la fin du premier semestre 2023.

De manière générale et stable depuis la mise en ligne du portail, le nombre de jeux de données mis à disposition sur opendata.swiss augmente fortement. La réduction du nombre de jeux de données en juin 2021 peut s'expliquer par le fait que l'offre de jeux de données existants provenant de fournisseurs de données tels que l'OFS a été optimisée. La réduction ne reflète donc pas une réduction en soi du volume des données disponibles, mais une réorganisation de l'offre de données permettant un usage amélioré. Depuis mars 2023, le secrétariat OGD publie également la statistique trimestrielle du portail Open Government Data opendata.swiss sur bfs.admin.ch¹⁵. Cette publication comprend plusieurs tableaux donnant un aperçu du nombre d'organisations présentes sur le portail, de leur niveau politique

¹³ [Bienvenue — Documentation Handbuch Opendata.swiss 1.0](#)

¹⁴ [DCAT-AP CH — Documentation Handbuch Opendata.swiss 1.0 et eCH-0200 DCAT Application Profile for Data Portals in Switzerland \(DCAT-AP CH\) V2.0.0 - eCH E-Government Standards](#)

¹⁵ [Documentation Open Government Data | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#) – Onglet « tableaux » dans la table

(fédéral, cantonal, communal) ou du nombre de jeux de données disponibles (liste non exhaustive). À fin juin 2023, plus de 9'000 jeux de données ouvertes étaient catalogués sur opendata.swiss.

3.4.4 Communication, évènements OGD, communication et collaboration internationale

La promotion du dialogue entre fournisseurs et utilisateurs de données est une mesure centrale pour soutenir la publication coordonnée des données. Une communication coordonnée et des rencontres régulières avec les parties prenantes du domaine OGD permettent également d'augmenter la visibilité de la thématique, de promouvoir la réutilisation des données, et de consolider la communauté OGD. Les mesures de communication et événementielles synthétisées ci-après jouent ainsi un rôle important dans la stratégie OGD et permettent de développer une offre de données publiques ouvertes orientée vers la demande.

Il est important que les fournisseurs de données fassent connaître l'offre de données et leurs activités concernant la thématique OGD auprès des utilisateurs de données. En 2021, un guide de communication¹⁶ a ainsi été publié en accord avec le CI OGD, afin de soutenir le dialogue entre différents fournisseurs et utilisateurs de données et d'aider à la dissémination de l'information concernant les activités et avancements dans le domaine des données publiques ouvertes en Suisse.

Suivant cette mesure, le NewsMail opendata.swiss¹⁷ a été mis en place, avec une fréquence de publication trisannuelle en 2021 et quadriennale depuis 2022. La newsletter est publiée en trois langues (DE, FR, IT) et comptait plus de 1'000 abonnés toutes langues confondues à fin juin 2023. Le secrétariat OGD gère également un compte Twitter¹⁸ ouvert depuis 2015, et une page LinkedIn¹⁹ ouverte en 2023. Le compte Twitter et la page LinkedIn comptaient respectivement plus de 2'000 et plus de 650 abonnés à fin juin 2023. La publication d'information et l'interaction avec la communauté OGD via ces trois canaux soutiennent activement la visibilité et l'avancée des activités OGD de l'administration.

En 2020, la demande de données publiques ouvertes était particulièrement élevée en raison de la pandémie. Cette situation particulière a été l'occasion de sensibiliser encore davantage les unités administratives à l'importance de l'OGD. Entre mars et novembre 2020, des rencontres ont été organisées dans tous les départements, ainsi que dans certains offices, afin d'informer sur la mise en œuvre de la stratégie OGD et de montrer les possibilités de soutien offertes par le secrétariat OGD aux unités administratives.

Le Forum OGD a eu lieu une fois en 2019, deux fois en 2020, une fois en 2021, deux fois en 2022, et deux fois en 2023 (deuxième occurrence remplacée par le Swiss Community Day on Data de décembre 2023). A noter : le Forum OGD d'octobre 2020 s'est concentré sur les thématiques de la demande croissante de publication rapide de données, en relation avec les besoins identifiés lors de la pandémie de COVID-19, et d'une meilleure mise en réseau et collaboration des acteurs du domaine (fournisseurs et utilisateurs de données). Deux conclusions ont été tirées de ces travaux. Premièrement, il a été déterminé que les systèmes de gestion des données des unités administratives devraient être orientés de manière aussi proactive que possible (techniquement parlant) vers une publication ouverte des données, afin d'être prêts en cas de crise. Deuxièmement, il a été déterminé qu'un contact étroit entre les fournisseurs et les utilisateurs de données était fondamental pour la question de la clarification de définitions importantes (p. ex. "qu'est-ce qu'un décès"). À relever encore : le Forum OGD d'avril 2023 a permis une première présentation des travaux sur le Masterplan OGD, élaboré suite aux ateliers organisés à cet effet en mars 2023 avec [Opendata.ch](https://opendata.ch), ainsi qu'un point sur le projet de modernisation et de migration d'opendata.swiss.

¹⁶ [Vue d'ensemble — Documentation Handbuch Opendata.swiss 1.0](#)

¹⁷ [NewsMail | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

¹⁸ [opendata.swiss \(@opendataswiss\) / Twitter](#)

¹⁹ <https://www.linkedin.com/showcase/opendata-swiss/>

Une table ronde OGD sur le thème de l'égalité entre femmes et hommes a été organisée par le bureau OGD, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS, section démographie et migration) et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) en septembre 2021. Des mesures contribuant à une offre de données mieux adaptée aux utilisateurs ont été discutées avec des représentants de la recherche, de l'économie, des organisations non gouvernementales (ONG), des associations patronales et des syndicats²⁰. Un résultat concret découlant de cette collaboration consiste à identifier désormais les jeux de données de l'OFS, pertinents pour cette thématique et spécifiques au genre à l'aide d'une sélection de mots-clés. Suite au suivi de la table ronde de septembre 2021 organisée par le secrétariat OGD en collaboration avec l'OFS et le BFEG, une publication "Un an après, quoi de neuf" a été publiée en octobre 2022²¹. Celle-ci présente les résultats obtenus dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes à la suite de la table ronde.

Conformément à ces mesures, le secrétariat OGD participe à la coopération Open Government Data Allemagne-Autriche-Suisse-Liechtenstein (Coopération OGD D-A-CH-LI). Cette collaboration vise à favoriser une coopération étroite entre les services OGD compétents des pays germanophones et les échanges d'expériences entre tous les acteurs concernés (administration, citoyennes et citoyens, secteur économique et milieux scientifiques). Le secrétariat OGD a organisé la rencontre OGD D-A-CH-LI à Berne et Neuchâtel, en juin 2022, puis pris part à la rencontre en avril 2023 à Vienne.

Le secrétariat OGD a également organisé plusieurs événements pour soutenir le dialogue entre fournisseurs et utilisateurs de données durant la période de mise en œuvre de la stratégie (par exemple Open Data Beer²²).

3.4.5 High value datasets

En 2020, la première version d'une liste de jeux de données dont la publication peut être particulièrement bénéfique pour l'économie et la société (*high value datasets*) et qui doivent donc être publiés en tant qu'OGD²³, a été identifiée, sur la base de recommandations européennes (en particulier EU-PSI-"High Value Data"²⁴). Les données concernées sont notamment des géodonnées et des données du domaine de la santé, du domaine météorologique, ou des images satellites. Il a été convenu que l'étape suivante consisterait à identifier en 2021 les propriétaires de ces jeux de données, à déterminer l'état actuel de ces jeux de données en termes d'ouverture, et à systématiser leur publication en tant qu'OGD si cela n'était pas déjà le cas. La LMETA, qui entrera en vigueur en 2024, prévoit toutefois d'aller plus loin en indiquant que toutes les données publiques doivent être mises à disposition en tant qu'OGD. A noter que malgré une entrée en vigueur prévue pour 2024, les changements dans ce domaine demanderont un temps d'adaptation, comme lors de tout autre changement dans la législation.

3.4.6 Offre de formation continue

Une formation de trois jours dans le domaine de la gestion des données et des Open Government Data a été proposée en octobre 2021. Le but de cette offre était de mettre à disposition des unités administratives une formation continue spécifique dans le domaine des données et de renforcer la littératie des données (*data literacy*). Un autre séminaire de formation sur le thème de la gestion des OGD a été mis en place pour janvier 2022.

²⁰ [Table ronde OGD du 13 septembre 2021 sur l'égalité entre femmes et hommes - Résumé et perspectives | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

²¹ [Quoi de neuf un an après? - Table ronde OGD du 13 septembre 2021 sur l'égalité entre femmes et hommes | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

²² [Open Data Beer – Open Data Beer](#)

²³ [Règlement d'exécution \(UE\) 2023/138 de la Commission du 21 décembre 2022 établissant une liste d'ensembles de données de forte valeur spécifiques et les modalités de leur publication et de leur réutilisation, JO L 19 du 20.1.2023, p. 43](#)

²⁴ [From the Public Sector Information \(PSI\) Directive to the Open Data Directive | Shaping Europe's digital future \(europa.eu\)](#)

Un contrat a été conclu en septembre 2022 avec la Haute école spécialisée bernoise afin de prolonger cette offre. Deux cours pilotes dans le domaine de l'OGD ont ainsi été proposés en collaboration avec l'« Institut Public Sector Transformation » en 2023.

3.4.7 Procédure de validation standard DCAT eCH

Conformément au plan de mise en œuvre, les normes relatives aux métadonnées doivent être régulièrement contrôlées et, le cas échéant, adaptées. La procédure de validation eCH pour la version 2 du profil d'application DCAT (norme eCH-0200²⁵) pour les portails de données a pu être lancée en septembre 2022 dans le cadre du groupe de travail eCH OGD et le nouveau standard est entré en vigueur le 3 avril 2023.

3.5 Lancement du projet de modernisation et de migration d'opendata.swiss

Une mesure importante à partir de 2022 est la connexion du portail opendata.swiss aux informations de la plateforme d'interopérabilité I14Y. La mise en place de cette mesure doit permettre d'éviter les doublons entre les deux catalogues de métadonnées. Le projet de modernisation et de migration de la plateforme OGD a été lancé en septembre 2022 et se trouvait à la fin de l'année 2022 dans sa phase d'initialisation. Deux réunions du comité de projet ont eu lieu entre janvier et avril 2023. Ces séances ont permis la présentation de l'étude de projet, la recommandation de la variante comportant l'appel d'offres public pour l'implémentation d'une solution avec RDF store²⁶, et la mise en place d'un groupe de travail mandaté par le Conseil de direction de l'OFS. Ce groupe avait pour mission d'élaborer une vision à long terme et identifier des synergies sur l'avenir des plateformes de métadonnées de l'OFS. La vision à 2030, proposant une solution basée sur un RDF store de LINDAS et un backend commun aux plateformes de métadonnées de l'OFS, a été élaborée par le groupe de travail entre mai et juillet 2023. Le projet peut à présent commencer sa phase de conception.

3.6 Enquête sur les besoins et attentes des utilisateurs et fournisseurs d'OGD

Un rapport de l'enquête sur les besoins et les attentes des utilisateurs et des fournisseurs d'OGD en Suisse a été publié en octobre 2022²⁷. Les résultats présentés dans ce document servent de base à la discussion sur la suite de la stratégie OGD 2019-2023 à partir de 2024. Ces résultats ont été discutés dans le cadre du Forum OGD en octobre 2022, ainsi que lors du CI OGD en novembre 2022. Ces résultats sont également résumés dans une infographie utilisée à des fins d'informations sur la thématique (voir chapitre 5).

3.7 Collaboration avec le domaine de la recherche

En 2022, une collaboration avec le domaine de la recherche a été lancée. Le secrétariat OGD et SWITCH, fondation de droit privé ayant pour but de soutenir les techniques d'information et de communication au service de l'enseignement et de la recherche en Suisse, ont ainsi initié une collaboration sur le projet « The Research Data Connectome »²⁸. En février 2023, un atelier a eu lieu pour réaliser un cas pratique (*use case*) permettant de recommander des articles scientifiques en fonction des recherches réalisées sur opendata.swiss. La collaboration se poursuit et vise à relier les métadonnées des données ouvertes de la recherche (Open Data Research, ORD), avec les métadonnées correspondantes des données publiques ouvertes (Open Government Data, OGD).

²⁵ [eCH-0200 DCAT-Anwendungsprofil für Datenportale in der Schweiz \(DCAT-AP CH\) V1.0 - eCH E-Government Standards](#)

²⁶ Base de données spécialement conçue pour le stockage et la récupération de données RDF (Resource Description Framework).

²⁷ [Besoins et attentes dans l'utilisation et la mise à disposition de données publiques ouvertes en Suisse - Résultats de l'enquête Open Government Data 2022 | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

²⁸ [The Research Data Connectome - SWITCH](#)

3.8 Masterplan OGD

Le Masterplan Open Government Data 2024-2027 (Masterplan OGD) poursuit les mesures prévues dans la stratégie OGD 2019-2023 et définit de nouvelles mesures afin de préparer l'administration fédérale à l'entrée en vigueur de la LMETA. En mars 2023, deux ateliers pour la préparation du Masterplan OGD 2024-2027, regroupant des experts provenant d'horizons différents (sciences, recherche, journalisme, représentants des cantons, de la Confédération, des entreprises parapubliques et privées), ont été organisés par le secrétariat OGD en collaboration avec Opendata.ch. Ces rencontres ont permis de mettre en évidence les besoins et attentes en matière d'OGD pour les années à venir, et d'identifier et de prioriser les mesures et de leur attribuer des indicateurs.

4 Rapport d'évaluation du Contrôle fédéral des finances

En 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné la mise en œuvre de la stratégie OGD 2014-2018. L'examen susmentionné²⁹ a débouché sur sept recommandations, qui ont toutes été mises en œuvre lors de la période 2019-2023³⁰, comme expliqué ci-après.

La loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques dans l'accomplissement des tâches des autorités (LMETA) a créé le cadre contraignant et efficace que le CDF avait recommandé. La stratégie en vigueur en 2017 (2014-2018) a été remplacée par une stratégie subséquente (2019-2023). Cette dernière a été validée par le Conseil fédéral et est réalisée par l'OFS (Secrétariat OGD) au moyen d'un plan de mise en œuvre et d'un rapport à la Conférence des secrétaires généraux (CSG).

Dans le cadre de la stratégie OGD 2019-2023, le dialogue avec les utilisateurs a pu être renforcé par le biais d'une présence et d'une activité accrue sur différentes plateformes. La satisfaction des utilisateurs a été évaluée à l'aide d'un sondage (enquête OGD 2022³¹), qui s'est avéré globalement positif. Le potentiel d'amélioration mis en évidence est pris en compte dans le projet de migration du portail. Dans le cadre de ce projet, l'accessibilité sera mise en œuvre selon la norme fédérale. L'OFS y remédie indirectement par la publication de *showcases* (applications et produits réalisés avec des OGD) sur le site opendata.swiss. Ce portail permet d'accéder à plus de 9'000 jeux de données de l'administration à tous les niveaux fédéraux.

Les postes nécessaires au bureau OGD sont financés par l'OFS (1,9 poste) et par l'Administration numérique suisse (ANS) (2,6 postes). Le financement par l'ANS n'est toutefois assuré que jusqu'à fin 2025. L'OFS et le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) doivent ainsi chercher une solution de financement à long terme.

La diversité des plateformes créées montrent qu'une culture Open Data a pu être établie de manière accrue. De plus, des potentiels de synergie ont pu être trouvés et exploités. Le programme "Gestion nationale des données" (NaDB) offrant des synergies dans le domaine de l'infrastructure et de l'organisation³², le secrétariat OGD prévoit de s'appuyer sur la feuille de route de NaDB et de faire progresser la mise en œuvre de l'art.10 de la LMETA parallèlement aux travaux d'harmonisation dans le domaine des données.

²⁹ [Strategieumsetzung von Open Government Data Schweiz bei Bund - Querschnittsprüfung | Publikation | Bundesamt für Statistik \(admin.ch\)](#)

³⁰ [Nachprüfung der Umsetzung wesentlicher Empfehlungen \(admin.ch\)](#)

³¹ [Besoins et attentes dans l'utilisation et la mise à disposition de données publiques ouvertes en Suisse - Résultats de l'enquête Open Government Data 2022 | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

³² [Gestion nationale des données \(NaDB\) | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

5 Enquêtes OGD 2020 et 2022

5.1 Enquête OGD 2020

L'évaluation d'une enquête menée par l'OFS en 2020 auprès de la Chancellerie fédérale (ChF) et de tous les départements fédéraux concernant le passage à la publication des données selon le principe *open by default* dès 2020 a montré que de nombreuses unités administratives n'en étaient qu'à l'élaboration des processus, des structures et des attributions de responsabilité dans ce domaine. Pour deux tiers des unités administratives ayant participé à l'enquête, la gestion des données n'est pas une activité centrale ou prioritaire et la moitié des répondants disent ne pas connaître les conditions d'utilisation standardisées pour la publication de données. Les barrières perçues les plus importantes sont le manque de documentation et de communication sur les processus et les critères de publication des OGD. En outre, une plateforme simple et conviviale est nécessaire pour publier les données de manière aussi automatisée que possible.

Selon les résultats de l'enquête OGD 2020, les mesures suivantes étaient ainsi nécessaires pour promouvoir efficacement la publication des OGD dans les unités administratives :

- a) Formation pour améliorer la littératie des données et les compétences dans la gestion des données en général et de l'OGD en particulier : cours, guides, directives, etc. ;
- b) Soutien à la publication concrète d'OGD sur le portail central, c'est-à-dire soutien et conseil depuis la préparation des données jusqu'à la mise en ligne de l'entrée sur le portail.

Suite à l'enquête OGD 2020, les mesures de formation continue et la mise en service du *handbook* (manuel utilisateur) ont notamment été achevées et ont permis de répondre en partie aux attentes des unités administratives

5.2 Enquête OGD 2022

Quant aux résultats de l'enquête OGD 2022³³ menée auprès de la communauté OGD (employés internes et externes à l'administration publique, 437 répondants au total), ils se résument comme suit :

Dans l'ensemble, seule une partie des données publiques requises sont disponibles en libre accès. Les personnes interrogées souhaiteraient en particulier avoir accès à davantage de données concernant la politique et la transparence politique, la population et la société, la santé, les entreprises et la mobilité.

L'absence de normes communes ainsi que d'une culture, d'une gestion (gouvernance) et de compétences appropriées entravent la publication de données publiques ouvertes. Diverses initiatives, des stratégies, des influences externes et le principe de la publication en libre accès par défaut (*open by default*) favorisent par contre cette publication. De l'avis des personnes interrogées, des cours de formation, des mesures politiques et légales, des outils appropriés ainsi que des directives régissant la préparation, l'utilisation, la diffusion et à l'échange de données pourraient encourager la publication de données publiques en libre accès. À noter également : parmi les personnes employées au sein d'une administration publique, sept sur dix ont déclaré que la gouvernance numérique de leur organisation ne tenait pas encore compte du principe de la publication en libre accès par défaut ou ne pas savoir ce qu'il en était.

Selon les personnes interrogées, les données publiques ouvertes qu'elles ont utilisées au cours des douze derniers mois ont été faciles à trouver, étaient récentes et incluaient la mention d'une personne ou d'un service de contact. Ces données étaient toutefois rarement interopérables, accessibles en un clic et téléchargeables dans leur intégralité et n'existaient que rarement sous forme de données

³³ Voir note 31

ouvertes liées. Les personnes interrogées sont également d'avis que les directives régissant les données publiques ouvertes ne sont notamment pas respectées, ou ne le sont que partiellement.

Au cours des douze mois précédant l'enquête, plus de la moitié des personnes interrogées ont utilisé une fois au moins les prestations du portail centralisé `opendata.swiss`, la proportion atteignant même près de 60% parmi les personnes ne travaillant pas au sein d'une administration publique. Les personnes qui utilisent ce portail avancent les raisons suivantes : il s'agit de la plateforme nationale des données publiques ouvertes, elles connaissent le portail et elles supposent y trouver les données qu'elles cherchent. Quant à l'optimisation du portail, les personnes interrogées mentionnent avant tout l'amélioration des fonctions de recherche et de prévisualisation, de la description des données et des métadonnées, ainsi qu'une offre de données qui réponde à la demande.

Concernant la promotion de l'utilisation de données publiques ouvertes, les personnes interrogées évoquent avant tout un besoin d'outils et des directives pour créer, utiliser, diffuser et échanger des données, un travail de communication (externe), des cours de formation, ainsi que des mesures politiques et légales. Les résultats montrent qu'il importe d'envisager la promotion de la publication et de l'utilisation ensemble. Les échanges et la mise en réseau sont évalués comme allant de « trop peu » à « adéquat ». Les personnes interrogées souhaiteraient surtout voir s'élargir l'offre de cours de formation et de perfectionnement, d'ateliers, de réunions d'information et de réunions informelles de réseau.

Les personnes interrogées jugent « moyennes » les possibilités existantes de donner un retour à l'administration sur les jeux de données existants. Les personnes externes à l'administration estiment que cette possibilité « existe moins » que celles qui sont employées par une administration publique. Pour donner leurs réactions, les personnes interrogées souhaiteraient en priorité pouvoir le faire par courriel, en remplissant un formulaire ou en s'adressant directement au service qui a publié les données. Une fonction « commentaire » serait également considérée comme utile.

Les personnes interrogées jugent « moyennes » à « peu probantes » les possibilités qui existent de proposer à l'administration des jeux de données à publier. Les personnes externes à l'administration jugent que cette possibilité « existe moins » que celles qui sont employées par une administration publique.

Les résultats de l'enquête OGD 2022 ont été repris dans une infographie. Ce visuel, présenté ci-dessous, résume et met en valeur les principales conclusions du rapport d'enquête.

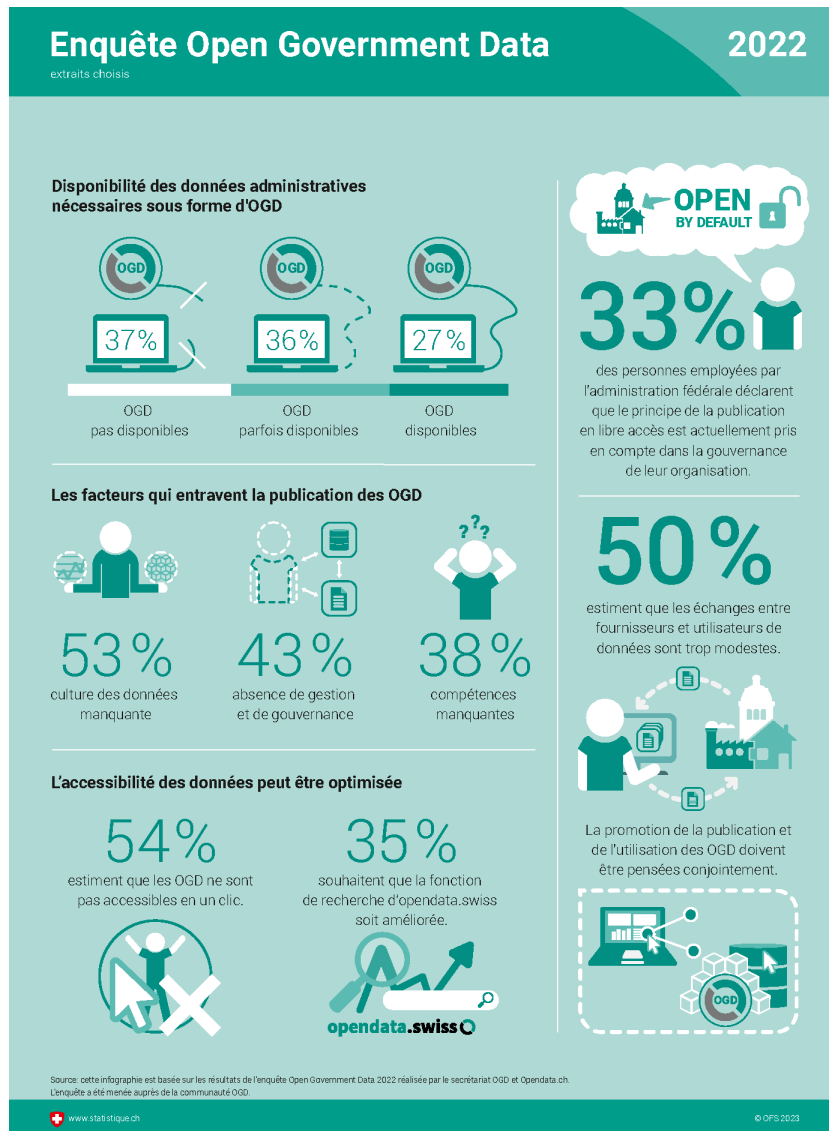


Image 1: Infographie "Enquête Open Government Data 2022". Source: OFS.

6 Comparaisons internationales sur le statut et l'utilisation des Open Government Data

6.1 OCDE³⁴

L'« OECD Open, Useful and Re-usable data (OURdata) Index » est un rapport de l'OCDE qui s'appuie sur le cadre analytique de l'OCDE pour évaluer la conception et la mise en œuvre des politiques d'ouverture des données publiques ouvertes à un niveau central, et soulignant la pertinence politique de ce domaine pour les pays membres et les partenaires de l'OCDE.

Les résultats d'OURdata Index 2019³⁵ montrent que les pays étudiés s'orientent de plus en plus vers le développement de stratégies de données à une échelle gouvernementale. En tant qu'élément essentiel pour renforcer la gouvernance et en valeur de leur potentielle valeur sociale et commerciale lors de leur utilisation, les données publiques ouvertes spécifiquement sont un élément central de ces stratégies. Les messages clés d'OURdata 2019³⁶ peuvent être consultés en ligne.

La Suisse³⁷ se trouvait à la 29^e position du rapport OURdata 2019. Dans le pilier « disponibilité des données », le rapport notait une augmentation de la quantité de jeux de données dont la publication peut être particulièrement bénéfique pour l'économie et la société (*high value datasets*), avec toutefois un taux d'engagement et d'information sur les thématiques assez bas. Dans le pilier « accessibilité des données », le rapport notait que la Suisse publiait la majorité de ses données dans des formats accessibles et réutilisables sur opendata.swiss. Le portail manquait toutefois de fonctionnalités stimulant l'utilisation des parties prenantes (fournisseurs et utilisateurs de données). Enfin, dans le pilier « soutien public à la réutilisation des données », le rapport notait des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE concernant l'impact des OGD. Toutefois, l'administration était considérée comme moins active quant à la promotion des données publiques ouvertes et de leur réutilisation en dehors du secteur public.

Les résultats de l'enquête OURdata 2022, à laquelle la Suisse a participé, seront publiés ultérieurement.

6.2 Open Data Maturity Report de l'Union européenne

L'Open Data Maturity Report (ODMR)³⁸ permet de comparer le développement des pays européens dans le domaine des données ouvertes. Ce rapport est réalisé chaque année par l'Office des publications de l'Union européenne auprès de 35 pays (membres de l'UE, de l'EFTA et les pays candidats à l'adhésion de l'UE, ainsi que la Bosnie et Herzégovine). L'évaluation mesure la maturité des pays analysés dans le domaine des données ouvertes, par rapport à quatre dimensions :

1. Politique : politiques et stratégies des pays en matière de données ouvertes ;
2. Impact : examen des activités de suivi et de mesure de la réutilisation des données ouvertes et de leur impact ;
3. Portail : évaluation des fonctions du portail et des caractéristiques qui permettent aux utilisateurs d'accéder aux données ouvertes et de soutenir l'interaction au sein de la communauté des données ouvertes ;
4. Qualité : mécanismes qui garantissent la qualité des (méta)données.

³⁴ [Open Government Data - OECD](#)

³⁵ [Open, Useful and Re-usable data \(OURdata\) Index: 2019 - Policy Paper - OECD](#)

³⁶ [ourdata-index-key-messages-fr.pdf \(oecd.org\)](#)

³⁷ [ourdata-index-switzerland.pdf \(oecd.org\)](#)

³⁸ [Open Data in Europe 2022 | data.europa.eu](#)

L'ODMR 2022 classe les pays dans quatre catégories (*Figure 2*), des moins performants aux plus performants : *beginners* (débutants), *followers* (« suiveurs »), *fast-trackers* (« accélérateurs ») et *trend setters* (précurseurs). Avec un score de 71%, la Suisse se situe dans le groupe des *followers*.

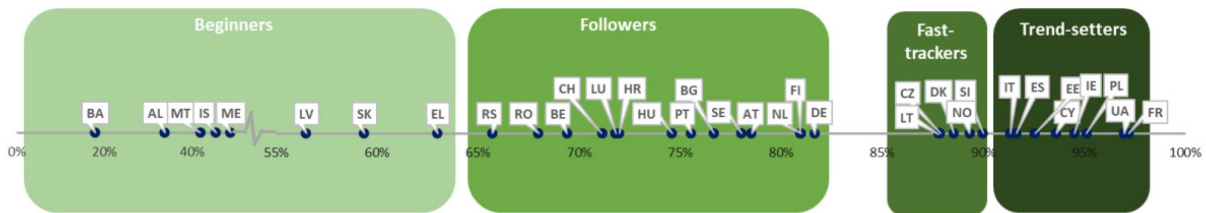


Figure 2: Regroupement des scores ODMR 2022 des pays européens participants. Source: ODMR 2022.

Avec un bond de +8 % entre 2020 et 2021, et une nouvelle avancée de +6% entre 2021 et 2022 (*Figure 3*), la Suisse a amélioré de façon constante son score global :

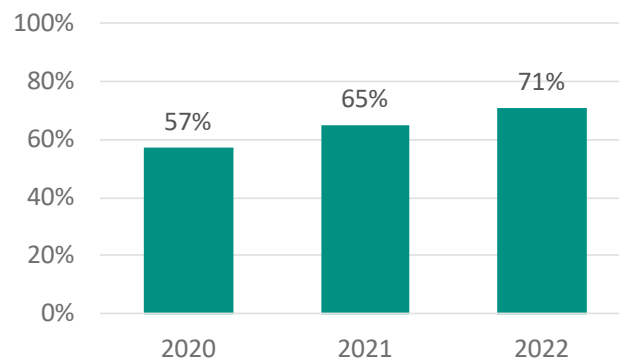


Figure 3: Score global de la Suisse en matière de données ouvertes entre 2020-2022. Source : ODMR 2022.

Le score global est donné pour les quatre dimensions précitées (*Figure 4*). La dimension dans laquelle la Suisse a le plus haut score de maturité est la qualité, avec 80%. Le score de la dimension « impact » est le plus bas des quatre, avec 53%, contre 73% pour la dimension « portail » et 77% pour la dimension « politique ».

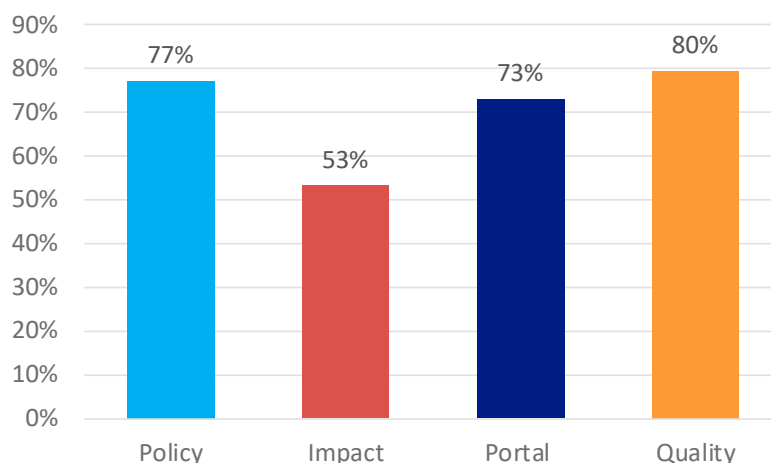


Figure 4: Score de la Suisse par dimension pour 2022. Source : ODMR 2022.

Chaque dimension est analysée par des indicateurs qui permettent d'identifier les forces et faiblesses de la Suisse dans chacune d'entre elles. Le score de chacun de ces indicateurs est détaillé dans le *Tableau 1* ci-après :

Dimension 1: Politique (Open Data Policy)	77%
1.1 Cadre politique (<i>Policy framework</i>)	69%
1.2 Gouvernance (<i>Governance of open data</i>)	95%
1.3 Implémentation (<i>Open data implementation</i>)	71%
Dimension 2: Impact (Open Data Impact)	53%
2.1 Sensibilisation au niveau stratégique (<i>Strategic awareness</i>)	50%
2.2 Mesure de la réutilisation (<i>Measuring reuse</i>)	91%
2.3 Impact effectif (<i>Created impact</i>)	42%
Dimension 3: Portail (Open Data Portal)	73%
3.1 Fonctionnalités du portail (<i>Portal features</i>)	64%
3.2 Utilisation du portail (<i>Portal usage</i>)	93%
3.3 Approvisionnement en données (<i>Data provision</i>)	70%
3.4 Durabilité du portail (<i>Portal sustainability</i>)	71%
Dimension 4: Qualité (Open Data Quality)	80%
4.1 Actualité et exhaustivité (<i>Currency and completeness</i>)	64%
4.2 Suivi et mesures (<i>Monitoring and measures</i>)	84%
4.3 Conformité DCAT-AP (<i>DCAT-AP Compliance</i>)	97%
4.4 Qualité du déploiement et données liées (<i>Deployment quality and linked data</i>)	69%

Tableau 1: Indicateurs par dimension pour la Suisse pour 2022. Source: ODMR 2022.